

DEPRO® CIM

DÉCAPANT RÉNOVATEUR DES CIMENTS ET DES PIERRES Extracteur de graisse



Traitement

LES DECAPANTS



Après rinçage

IDENTIFICATION

Puissant extracteur de graisse, huile, rouille, salissures diverses.
Remet à neuf tous sols encrassés, même depuis plusieurs années. **Sans solvant ni vapeur toxique.**

UTILISATIONS et DESTINATIONS

- **Dépoussiérage et neutralisation** des sols ciment neufs avant peinture ou revêtement.
- **Dégraissage et décapage** des sols ciment anciens.
- **Remise à neuf** des carrelages salis lors de leur pose par la barbotine et les plâtres.
- **Nettoyage** des ustensiles servant à la maçonnerie.
- **Détartrage** des bassins et des piscines d'eau douce ou de mer.

AVANTAGES

- **Sans solvant.**
- **Non inflammable.**
- **Neutralise et dissout la laitance du ciment.**
- **Extrait et met en suspension huiles et graisses de toute nature.**
- **DEPRO® CIM** est un produit concentré totalement soluble dans l'eau.

MODE D'EMPLOI

1- Décapant des carrelages encrassés ou après travaux.

1 litre de produit pour 8 à 15 litres d'eau selon le degré d'encrassement.
Laisser agir 10 mn et frotter à la brosse aux endroits nécessaires.
Rincer abondamment à l'eau claire.

2- Décapant des engins de maçonnerie et d'entreprises de Travaux Publics.

2 litres de **DEPRO® CIM** pour 4 à 5 litres d'eau.
Décapage par immersion ou nettoyage des outils au pinceau ou à la brosse.
Laisser agir 20 mn puis rincer abondamment à l'eau claire.

3- Neutralisant des sols ciment neufs, avant application d'un revêtement peinture.

1 litre de produit pour 7 litres d'eau.
Laisser agir 20 mn et frotter à la brosse jusqu'à disparition de la mousse.
Rincer abondamment à l'eau claire et laisser sécher.

4- Décapant des sols ciment anciens et très gras.

Employer **DEPRO® CIM** pur. Etendre le produit sur le sol à l'aide d'un balai brosse à poils durs et laisser agir 30 mn. Accélérer l'action en brossant aux endroits les plus sales, puis rincer abondamment et laisser sécher.

CARACTERISTIQUES

- Conditionnements : 5 et 30 litres.
- Rendement superficiel : environ 1 litre pour 10 m² selon le degré d'encrassement.
- AFNOR : non inflammable.

- Produit acide : pH 1
- Densité à 20°C : 1,20
- Stockage : dans son emballage d'origine non ouvert.
- Ne craint pas le gel.
- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux et du visage.
- Utiliser en zones bien ventilées.
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Corrosif. Contient de l'acide phosphorique.
- Hygiène et sécurité : Fiche de Données de Sécurité sur simple demande ou sur notre site : www.deproma.com

Provoque de graves brûlures.

Risque de lésions oculaires graves.

Conseils de prudence: ne pas respirer les vapeurs.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux et du visage.

En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

Élimination des déchets:

Vider complètement le récipient. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée (centre de tri).

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Important : les renseignements donnés dans cette fiche technique ne peuvent en aucun cas constituer une garantie de notre part et n'entraînent aucune dérogation à nos conditions générales de ventes figurant sur nos bons de commande et sur site internet. Il appartient à l'utilisateur d'effectuer des essais préalables à chaque type d'utilisation et de suivre les préconisations de la fiche du produit. Notre responsabilité ne se substitue, en aucun cas à celle de l'applicateur. Il lui appartient de vérifier que cette fiche est toujours en vigueur à la date d'application du produit concerné.

Réf 02020

oct.-17

